

*Brevets—Loi*

**Des voix:** Non.

**M. le Président:** Je dois informer le député qu'il n'y a pas consentement unanime.

Est-ce que le député d'Ottawa—Vanier demande la parole?

**M. Gauthier:** Non, monsieur le Président; j'allais proposer de faire quelques observations parce que je pensais que vous demandiez de faire des commentaires ou de donner des conseils à ce sujet.

En fait, je pense que cela influencerait la décision de la Chambre de prévoir ce qui va se passer. Je ne crois pas qu'il convienne d'écouter une telle déclaration maintenant.

**M. le Président:** Je remercie le député d'Ottawa—Vanier qui donne souvent des conseils utiles à la présidence, je dois dire. Le député avait prévu mes commentaires sur la validité de la motion sur le plan formel, même s'il y avait consentement. Il n'y a toutefois pas consentement; je pense donc qu'il faut revenir à l'ordre du jour.

Le député de Cape Breton—Richmond-Est a la parole.

**M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est):** Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat. Je dis d'emblée que je comprends bien que le ministre responsable de cette mesure ait dû s'absenter pour une mission gouvernementale. Je profite de l'occasion pour vous parler des différents incidents survenus aujourd'hui et qui prouvent la désinvolture et l'incompétence des services du ministre responsable de fournir une motion dans les deux langues officielles. J'ose espérer, par votre intermédiaire, monsieur le Président, que lorsque le débat aura un peu progressé, vous nous direz si des copies dans les deux langues officielles ont été offertes à tous les députés.

Je vous vois acquiescer de la tête. C'est donc le cas. Est-ce exact, monsieur le Président?

**Le président suppléant (M. Paproski):** Nous pouvons veiller à ce que tout député désireux d'avoir une copie de la version française en reçoive une. Elles sont sur le bureau.

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Français]

### QUESTIONS À DÉBATTRE

**Le président suppléant (M. Paproski):** En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député d'Edmonton-Est (M. Lesick)—Les institutions financières—Principal Savings and Trust—Le remboursement des investisseurs; l'honorable député de York-Est (M. Redway)—L'environnement—La présentation d'une loi pour lutter contre la pollution; l'honorable député de Cochrane—Supérieur (M. Penner)—Le libre-échange—La taxe à l'exportation du bois d'oeuvre—L'incidence de l'accord sur l'industrie des pâtes et papiers.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LA LOI SUR LES BREVETS

MESURE MODIFICATIVE—ÉTUDE DES AMENDEMENTS DU SÉNAT

La Chambre reprend l'étude des amendements apportés par le Sénat au projet de loi C-22, tendant à modifier la Loi sur les brevets et prévoyant certaines dispositions connexes; et de la motion de M. Andre (p. 10664).

**M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est):** Je tiens à rappeler aux députés que, dans ses observations préliminaires, le ministre a fait savoir que la somme de 300 000 \$ que le comité sénatorial spécial a dépensée pour entendre les opinions des Canadiens sur le projet de loi C-22 constituait en quelque sorte une utilisation très exagérée et inopportune des fonds publics.

Dans le cours de son allocution, le ministre n'a rien dit aux Canadiens de la somme que le gouvernement actuel a consacrée à la défense d'un de ses ministres importants dans une affaire de conflit d'intérêts. Des millions de dollars sont allés à la défense d'un député qui a été ministre du cabinet, d'un ancien ministre de l'Expansion industrielle régionale. Le ministre n'a pas soufflé mot de cela.

En ce qui a trait au projet de loi C-22, le ministre a essayé de donner l'impression que ce qui arrive à l'heure actuelle est sans précédent. Ce n'est pas le cas. C'est ce que fait le gouvernement qui est sans précédent. Lorsque pareils désaccords survenus dans le passé, le Sénat et la Chambre des communes ont tenu des conférences et cela, à cette étape-ci, soit après que le Sénat ait renvoyé deux fois un projet de loi gouvernemental. Au lieu de suivre la procédure habituelle et de tenir une conférence, comme cela s'est fait par le passé, le gouvernement fédéral a décidé de lui-même et sans consultation aucune de proposer d'autres amendements.

Le ministre responsable de ce projet de loi devrait mettre de l'ordre dans son dossier avant d'essayer de tromper les Canadiens sur ce qui se passe avec ce projet de loi.

Mon collègue néo-démocrate, le député de Comox—Powell River (M. Skelly), qui a maintenant quitté la Chambre, a essayé d'exposer à la Chambre des communes l'optique toute neuve qui fait que le NPD appuie désormais la portée du projet de loi C-22. Le NPD ne veut pas que la Chambre haute essaie d'améliorer le projet de loi C-22. Je trouve que cette volte-face des néo-démocrates au sujet de ce projet de loi en dit pas mal long sur ce parti et sur la position qu'il a prise en matière de politique sociale. En fait, je suppose que les néo-démocrates font cela tous les jours, à savoir pencher dans la direction du vent. Un jour, les néo-démocrates sont contre le projet de loi C-22, le lendemain ils veulent y apporter des amendements et aujourd'hui, un néo-démocrate important qui représente une circonscription de Colombie-Britannique, en disant à la population que la Chambre haute ne doit pas améliorer le projet de loi C-22, vient de se prononcer en faveur des hausses de prix des médicaments. Voilà la position du Nouveau parti démocratique. Dommage que le chef du NPD soit absent, pour une raison ou une autre, et ne puisse répondre aux préoccupations que soulèvent les observations du député.